

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 17 juin 1966

La séance est ouverte à onze heures.

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

AFFAIRES EXTÉRIEURES—PRÉSENTATION DU DEUXIÈME RAPPORT

M. Jean-Eudes Dubé (Restigouche-Madawaska) présente le deuxième rapport, en français et en anglais, du comité permanent des Affaires extérieures.

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS—PRÉSENTATION DU 8^e RAPPORT

M. H.-Pit Lessard (Saint-Henri), au nom de **M. Macaluso (Hamilton-Ouest)**, présente le 8^e rapport, en français et en anglais, du comité permanent des transports et des communications.

[Traduction]

M. H. C. Harley (Halton) présente le premier rapport du comité spécial du coût et du prix des produits pharmaceutiques.

[REMARQUE: *Le texte des rapports précités figure aux Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

• (11.10 a.m.)

LA LOI SUR LA PROTECTION DES EAUX NAVIGABLES

MODIFICATION RELATIVE À LA POLLUTION DES EAUX NAVIGABLES

M. Ron Basford (Vancouver-Burrard) demande à présenter le bill n° C-202, modifiant la loi sur la protection des eaux navigables (Prévention de la pollution des eaux navigables).

—Monsieur l'Orateur, en vertu de la loi sur la protection des eaux navigables, le ministre des Transports a le pouvoir seulement de prendre des dispositions concernant les épaves qui constituent un danger pour la navigation. Cette loi confère au ministre le droit de s'occuper des épaves, etc., qui polluent les eaux navigables ou constituent un grave danger pour les oiseaux aquatiques, les poissons et les propriétés du littoral. Cette mesure est recommandée à la page 91 du rapport de l'auditeur général.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

AIR CANADA

DEMANDE D'UN RAPPORT SUR LE RÈGLEMENT DU DIFFÉREND OUVRIER

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je prends la parole simplement pour obtenir des renseignements du ministre du Travail concernant l'entente survenue à Air Canada par rapport à la menace de grève. Quelle est la situation actuelle? Le ministre a-t-il appris de certains représentants du syndicat intéressé que les conditions du règlement n'étaient pas acceptables, et peut-il dire s'il est présentement exact que la grève n'est que suspendue ou différée de quelques jours?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, le ministre lui-même n'a reçu aucune instance de ce genre. Cependant, j'ai lu des nouvelles dans ce sens, et j'en ai entendu sur les ondes. J'ignore à quel point elles sont sérieuses.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le ministre s'est-il enquis de la véracité de ces informations?

L'hon. M. Nicholson: Oui, monsieur l'Orateur.

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE REFUS DES DÉBARDEURS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE DE TRAVAILLER LE JOUR DE LA FÊTE DE LA REINE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail, qui a eu une semaine très occupée et très fructueuse, ce dont je le félicite. (*Applaudissements*)

J'hésite donc à ajouter à ses soucis. Toutefois, le 24 mai, je lui ai posé une question au sujet des débardeurs de Vancouver contre qui une injonction a été prise parce qu'ils cherchaient à exercer leurs droits à un congé le jour de la fête de Victoria, comme le prévoit le Code canadien du travail. Dix débardeurs devaient comparaître devant les tribunaux ce matin à 10 heures et demie parce qu'ils avaient exercé ce droit. Le ministre nous dirait-il si le ministère du Travail entend intervenir pour protéger les droits accordés à ces hommes par le Parlement?